

*Révision n°1 du POS
valant transfert en Plan Local d'Urbanisme*

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce B

Le PADD

Document annexé
à la délibération du
Conseil Municipal
en date du :

Dossier n° 88
Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

13 FEV. 2008





AVORD

Révision n°1 du P.O.S valant Plan Local d'Urbanisme

Dossier d'Approbation

Pièce B : Le P.A.D.D

B1 - volet rédactionnel

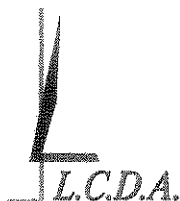
Préambule :

Le projet d'aménagement et de développement durable expose les grandes orientations d'organisation du territoire communal et de gestion de l'espace.

A partir des enjeux pour le développement durable et l'environnement – qui sont en quelques sortes les « clefs de lecture » pour la gestion du Plan Local d'Urbanisme , sont « mis en scène » les objectifs d'organisation ou d'aménagement du territoire, auxquels seront associées les dispositions des plans de zonage et du règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Le PADD est présenté sous une forme cartographique, rendant plus aisée la compréhension d'ensemble des orientations de gestion du territoire communal et du projet de développement durable retenues pour ce PLU.

Le PADD est un document de « cadrage » préparatoire aux plans de zonage et au règlement du futur Plan Local d'Urbanisme.



Contrôle LCDA
Édition du 12 décembre 2007

Présentation en réunion des PPA du 23 juin 2006
Présentation en réunion d'information publique du 23 juin 2006
Présentation en exposition publique du 27 nov. au 15 déc. 2006

AXE 1 : L'ADAPTATION DU CENTRE VILLE
Au positionnement d'Avord « Pôle d'Équilibre Urbain / Bourges Plus »

LES OBJECTIFS AU PADD

Objectif n°1 : Organiser l'offre résidentielle et la diversité du logement, pour l'accueil de nouveaux ménages et le renouvellement des générations, tout en ayant une gestion durable de l'espace urbain constructible au regard des capacités financières de la collectivité.

⇒ (action 1) *Optimiser les équipements publics existants (voirie, réseaux, ouvrages de régulation des eaux pluviales, station d'épuration...)* ;

⇒ (action 2) *Engager progressivement les opérations d'urbanisme dans le temps.*

Objectif n°2 : Faire en sorte que ces différents sites soient reliés au cœur de ville par des aménagements urbains attractifs.

⇒ (action 1) *Mise en valeur des parcours piétons, cycles, avec aménagement d'espace d'information – orientation.*

⇒ (action 2) *Opérations « Espace Village – place Nouvelle » et « La Boursauderie »*

**AXE 2 : UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE FONDE
SUR LA COMPLEMENTARITE / Bourges Plus :
« Avord – porte de la Septaine »**

LES OBJECTIFS AU PADD

Objectif n°1 : Valoriser l'espace économique intercommunal dans une logique de complémentarité entre :

⇒ (action 1) *l'identité militaire : partenariat technique et communication - événementiel ;*

⇒ (action 2) *et le développement de pôles de vie citoyenne nature et culture (dont l'espace Pôle Aéronautique) et ses perspectives de fréquentation dans un programme global de type circuit découverte et thématique spécialisée permettant de communiquer sur Avord « porte de la Septaine ».*

Objectif n°2 : Pérenniser les activités porteuses de diversification des filières économiques et services en milieu rural / péri-urbain...

⇒ (action 1) *renforcement du pôle économique de la Septaine, valorisant la complémentarité des activités logistiques militaires, artisanat et services de proximité en milieu rural... ;*

⇒ (action 2) *soutien à la diversification des activités en zone agricole ;*

⇒ (action 3) *rendre possible sur Avord l'implantation d'un équipement ou service d'intérêt public spécialisé, complémentaire de l'offre sur Bourges (en particulier services aux personnes âgées).*

**AXE 3 : ANCRER LES ESPACES D'APPROPRIATION DU
CADRE DE VIE LOCAL à la vie quotidienne des Avaraises
et des Avarais**

LES OBJECTIFS AU PADD

Objectif n°1 : Proposer une nouvelle configuration des cheminements piétons et cycles sur Avord :

⇒ (action 1) assurer les besoins actuels et futurs de desserte des espaces résidentiels et des pôles de services ou d'équipements publics.

⇒ (action 2) : Projets d'urbanisme intégrant un marquage effectif d'Avord « Porte de la Septaine » ;

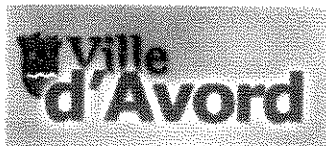
⇒ (action 3) irriguer un espace attractif majeur à long terme en lien avec le patrimoine et la culture aéronautique d'Avord.

Objectif n°2 : Positionner Avord « Pôle d'Equilibre Urbain d'Agglomération Bourges Plus » vis-à-vis de l'axe RD 976 :

⇒ (action 1) Amélioration de l'entrée sur la Zone d'Activités de la Septaine ;

⇒ (action 2) Identification d'une « porte de ville » - traitement des entrées de ville ;

Le PADD assurant la compatibilité avec tout projet éventuel de nouvelle desserte pour la BA 702 et pour l'électrification de la ligne SNCF Vierzon / Nevers.



AVORD

Révision n°1 du P.O.S valant Plan Local d'Urbanisme

Dossier d'Approbation

Pièce B : Le P.A.D.D

B2 - volet cartographique

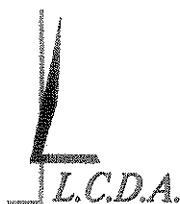
Préambule :

Le projet d'aménagement et de développement durable expose les grandes orientations d'organisation du territoire communal et de gestion de l'espace.

A partir des enjeux pour le développement durable et l'environnement – qui sont en quelques sortes les « clefs de lecture » pour la gestion du Plan Local d'Urbanisme , sont « mis en scène » les objectifs d'organisation ou d'aménagement du territoire, auxquels seront associées les dispositions des plans de zonage et du règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Le PADD est présenté sous une forme cartographique, rendant plus aisée la compréhension d'ensemble des orientations de gestion du territoire communal et du projet de développement durable retenues pour ce PLU.

Le PADD est un document de « cadrage » préparatoire aux plans de zonage et au règlement du futur Plan Local d'Urbanisme.

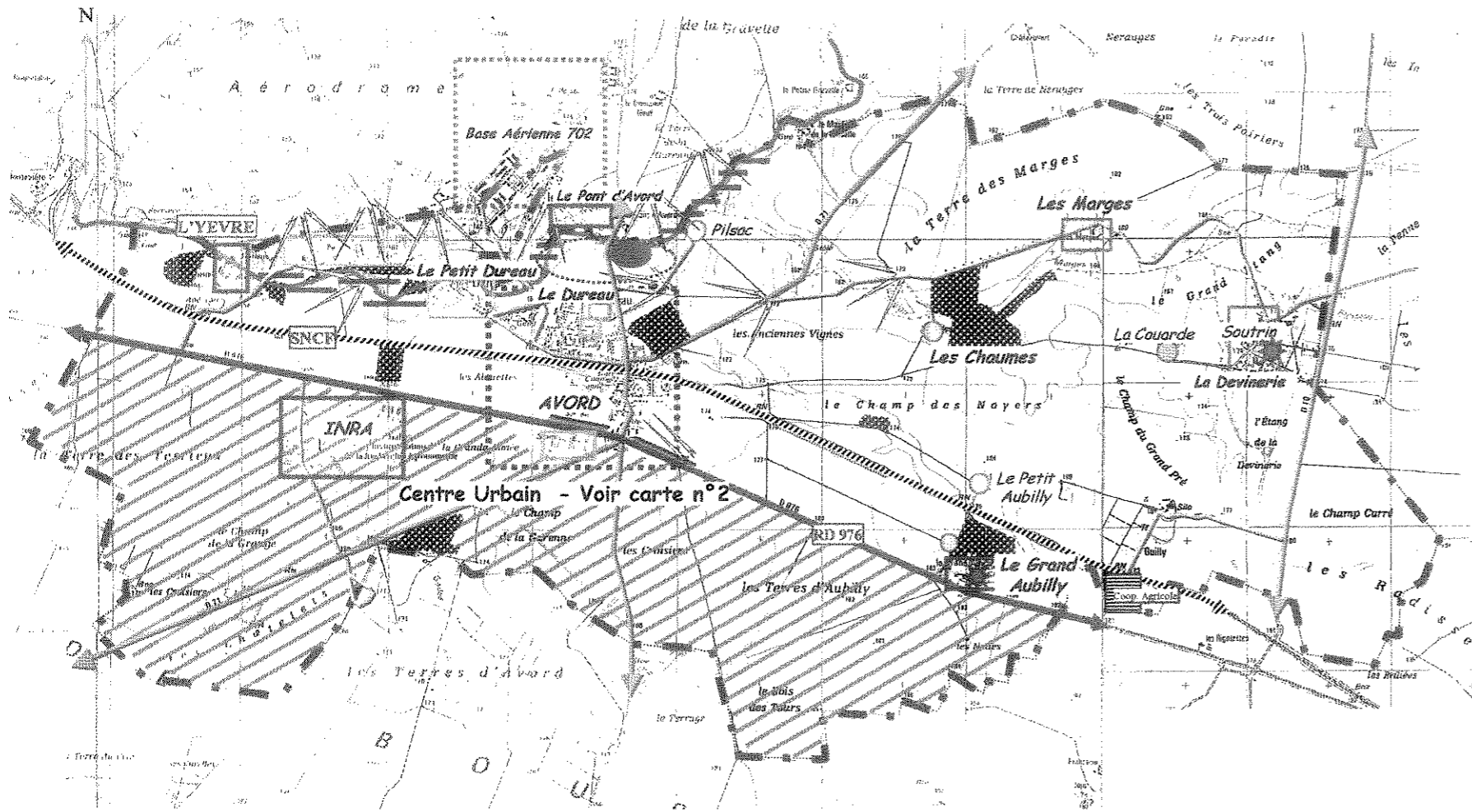


Contrôle LCDA
Édition du 12 décembre 2007

Présentation en réunion des PPA du 23 juin 2006
Présentation en réunion d'information publique du 23 juin 2006
Présentation en exposition publique du 27 nov. au 15 déc. 2006

PLAN LOCAL D'URBANISME D'AVORD

« Mise en scène pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable »

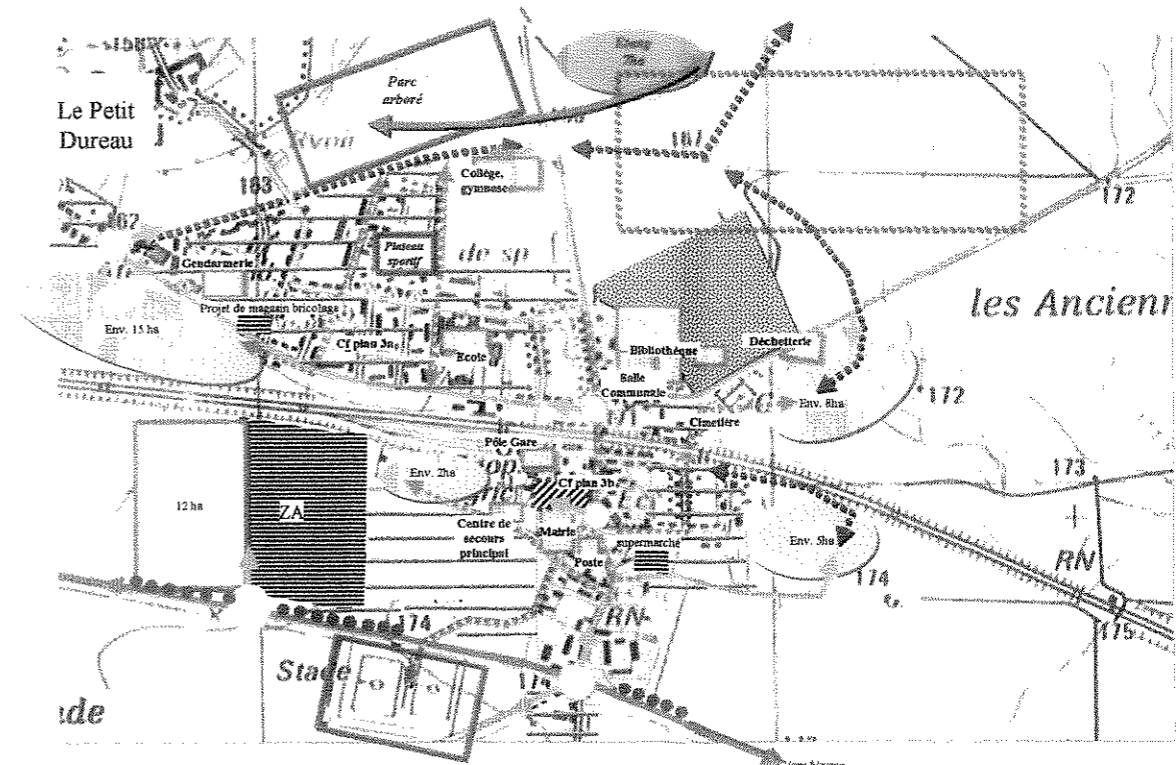


Plan n°1 : Les composantes dynamiques de l'espace communal

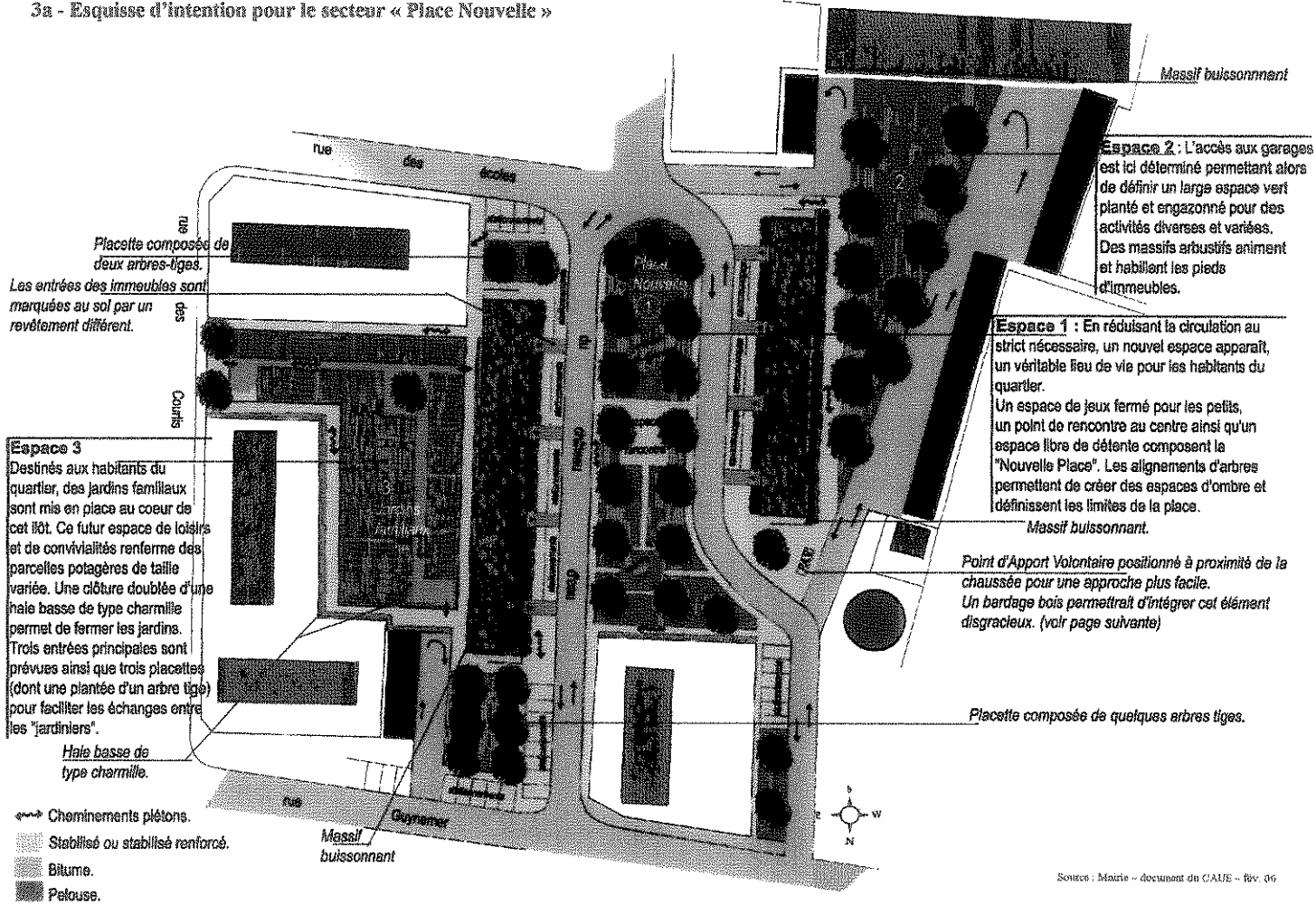
- Les Abords de l'Yèvre
Parc, plan d'eau, jardins familiaux,
Pôle « nature / découverte »
- Traitement paysager des entrées d'agglomération à conforter en bordure de la RD 976
- Patrimoine bâti remarquable et rayon de protection des monuments historiques
- Hameaux résidentiels
- Espaces économique d'Avord
- site d'activités spécialisées
- Patrimoine naturel à protéger
- Espace boisé isolé à préserver
- Valorisation des « points de fuite visuelle » sur l'identité paysagère ou architecturale de la commune
- Pôles éducatifs et sportifs
- Ecarts et bâti rural diffus
- Zone militaire ETBS (champs de tirs)

Plan n°2 : De nouveaux ancrages urbains pour Avord « Pôle d'Equilibre Urbain d'Agglomération »

- Représentation indicative de la lisière pavillonnaire d'Avord
- Représentation indicative de l'espace bâti dense central d'Avord
- Représentation indicative des sites potentiels d'urbanisation future – de type lotissement – soumis à un schéma d'organisation de secteur
- Représentation indicative d'un futur espace pôle Patrimoine et culture aéronautique (pôle aéronautique).
- Pôle Nature / découverte et famille
- Pôle sportif d'Avord
- Pôle d'équipements publics (collège...)
- Espace réservé pour équipements et installations d'intérêt publiques à long terme.
- Pôle intercommunal d'activités économiques (extension envisagée)
- Projet « Espace Services / Commerces »
ex : Maison de l'Enfance, Services à la Personne...
- Organisation recherchée pour les déplacements permettant de relier le Centre Ville aux différents espaces de vie publique, aux espaces résidentiels et aux espaces d'activités...
 - => à l'échelle des piétons et cyclistes, logique de bouclage des parcours vers les écoles, le pôle sportif, les parcs ou mails publics (actuels et futurs) puis vers le patrimoine local (cf plan n°1)
 - => carrefours importants dans les possibilités de fréquentation des commerces, services, équipements publics – accès aux futurs espaces résidentiels et à la zone d'activité...
 - Voirie dédiée à la desserte urbaine
 - Voirie mixte –domicile / travail...
 - RD 976 traitement des « entrées de ville »
 - RD 976 en flux prioritaires transit



3a - Esquisse d'intention pour le secteur « Place Nouvelle »



3b - Esquisse d'intention pour le secteur « La Boursauderie »

REFLEXION POUR LA RESTRUCTURATION D'UN QUARTIER EN CENTRE BOURG

